



Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Le marché de la truffe (exemple fictif)

Le marché de la truffe de Carpentras a les caractéristiques suivantes (exemple fictif) :

Prix au kg (en euros)	400	450	500	550	600
Quantité demandée (en kg)	14	12	10	8	6
Quantité offerte (en kg)	6	8	10	12	14

Questions :

1. Présentez les surplus du consommateur et du producteur. (4 points)
2. Déterminez graphiquement l'équilibre du marché de type concurrentiel de la truffe à Carpentras en utilisant la feuille quadrillée en annexe. (3 points)
3. Mettez en évidence sur le graphique le surplus du consommateur, celui du producteur et les gains à l'échange. (3 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

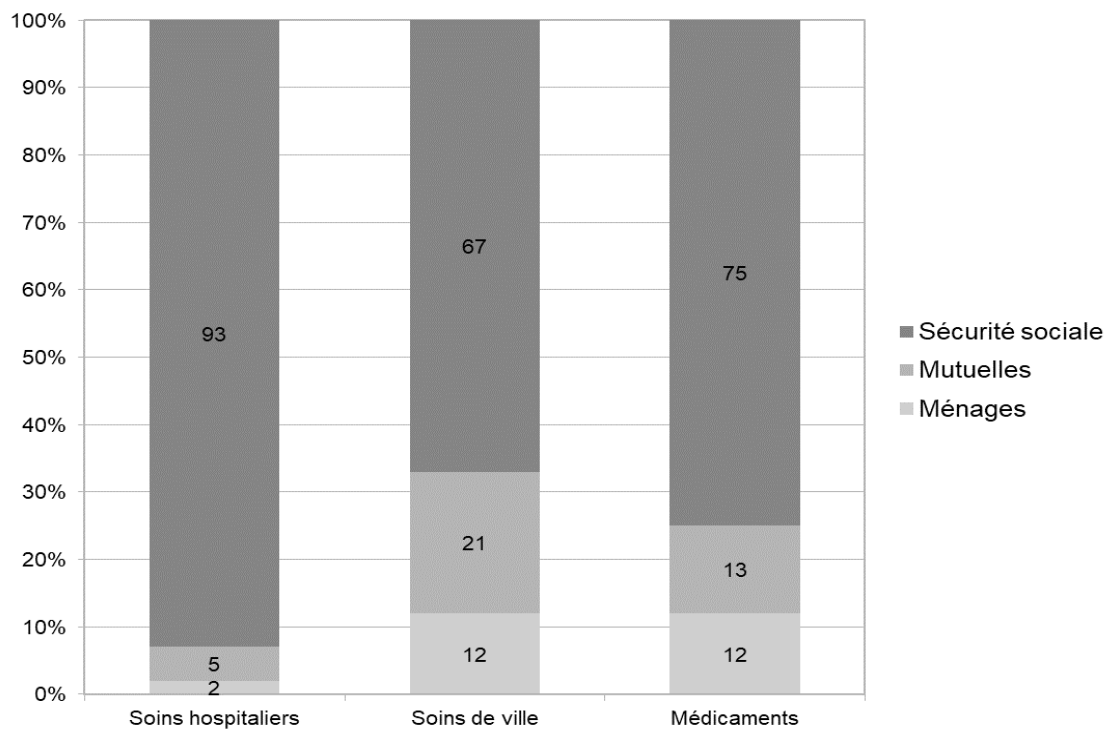
Sujet : A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment les principales institutions contribuent à la gestion des risques.

Document 1 :

La protection sociale est maintenant fournie par des dispositifs publics mais aussi privés. Pour ce qui relève de l'assurance, la protection sociale elle-même ne relève plus seulement du secteur public, la part prise par les organismes privés étant de plus en plus importante. [...] La protection sociale obligatoire (publique) se retrouve de plus en plus dualisée en deux mondes : les secteurs relevant toujours principalement des assurances sociales (retraite et chômage) et les secteurs relevant de plus en plus d'une logique non contributive, financée par l'impôt et servant des prestations forfaitaires (santé et famille, politique sociale de l'Etat).

Source : Serge Paugam, *Repenser la solidarité*, PUF, 2015.

Document 2 : Structure de financement des grands postes de consommation de soins



Source : d'après DREES, « Les dépenses de santé en 2017 », 2018.

